

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

DELIBERATION N° 18-073

**OBJET : AVENANT CONTRAT
MAITRISE D'OEUVRE - TRAVAUX
REHABILITATION PARKING DU
DESERT D'ENTREMONT**

L'an deux mille dix-huit, le vingt septembre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 13 septembre 2018

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 36 Présents : 28 Votants : 31</p> <p><u>Résultat du vote :</u></p> <p>Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 4</p>	<p><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></p> <p>Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Christel COLLOMB, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Jean Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Nicole VERARD, Gérard DAL'LIN (Saint-Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Martine MACHON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean Claude SARTER, Cédric MOREL, Jean-Louis MONIN, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint-Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz)</p> <p><u>Pouvoirs :</u></p> <p>Nathalie HENNER à Cédric MOREL ; Cédric VIAL à Myriam CATTANEO, Christiane MOLLARET à Jean Louis MONIN</p>
--	---

CONSIDÉRANT la compétence intercommunale en matière de développement et d'exploitation de l'Espace nordique des Entremonts en Chartreuse,

CONSIDÉRANT la nécessité d'améliorer l'accueil de l'Espace nordique des Entremonts (parking et abords) afin d'offrir un produit touristique et de loisir de qualité,

CONSIDÉRANT les importantes modifications du programme initial de travaux avec l'élargissement du parking pour permettre la giration des cars, le traitement de l'accessibilité du restaurant, la reprise de l'intégralité des revêtements, le renforcement des fossés, la reprise des drains et la pose de bordures et de signalétique,

CONSIDÉRANT le plan de financement prévisionnel du projet délibéré lors du conseil communautaire du 06 février 2018 pour un montant de travaux de 288 500 €,

Un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre correspondant à ce montant de travaux est proposé.

- Mission de Maîtrise d'œuvre comprenant les éléments : AVP, PRO, ACT, VISA, DET, et AOR
- Coût prévisionnel des travaux : 288 500 €
- Taux de rémunération : 8 %
- Montant des honoraires : 23 200 €

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission tourisme du 03 septembre 2018,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la **MAJORITE**.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cet avenant et tous autres documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Envoyé en préfecture le 28/09/2018
Reçu en préfecture le 28/09/2018
Affiché le 30/09/2018
ID : 038-200040111-20180928-18073B-DE

SLOW

Le Président,



Denis SEJOURNE.



AVENANT N°01 au marché de maîtrise d'œuvre en date du 10/12/2014

Article I. CONTRACTANTS

Le Maître d'Ouvrage

M. Denis SEJOURNE, Président

agissant au nom et pour le compte de la

**Communauté de Communes Cœur de Chartreuse
ZI Chartreuse Guiers
38380 ENTRE DEUX GUIERS**

Le Maître d'Oeuvre

M. Jean-François BACHELERY

agissant en tant que Président au nom et pour le compte de la Société par Actions Simplifiée

ALP'ETUDES Ingénieurs Conseils

dont le siège social se situe :

**CENTR'ALP
137 rue Mayoussard
38430 MOIRANS**

et immatriculée au Registre du Commerce de Grenoble sous le n° B.401.775.358

Opération

**Parking foyer de fond
Désert d'Entremont**

Article II. RAPPEL DU MARCHE D'ORIGINE

Mission de Maîtrise d'œuvre,
comprenant les éléments AVP, PRO, ACT, VISA, DET et AOR.

Coût prévisionnel des travaux : **50 000 € HT**

Taux de rémunération : **15.05%**

Montant des honoraires : **7 525 € HT, soit 9 030 € TTC**

Article III. JUSTIFICATIF / OBJET DE L'AVENANT

Le programme des travaux est modifié, avec notamment l'intégration des travaux suivants :

- Elargissement du parking pour permettre les girations de car
- Traitement de l'accessibilité au RDC du restaurant
- Reprise de l'intégralité des revêtements, des fossés et bordurage
- Reprise de drains, réseau d'eaux pluviales et réseau telecom
- Signalétique

Article IV. INCIDENCES FINANCIERES DE L'AVENANT

D'après ces ajustements de programme, il est défini que :

- le COUT PREVISIONNEL PROVISOIRE des travaux est arrêté à la somme de
288 500 € HT (au lieu de 50 000 € HT, comme défini dans le marché initial).
- Le taux de rémunération est de 8.04% (au lieu de 15.05%, comme défini dans le marché initial)

Soit montant de l'avenant n°01 qui s'élève à 15 670.40 HT, soit 18 804.48 € TTC.

Article V. MONTANT DES HONORAIRES

Le montant des honoraires est arrêté à :

Montant honoraires marché	7 525.00 €
Avenant n°01	15 670.40 €
Montant des honoraires	23 195.40 €
T.V.A. 20 %	4 639.08 €
MONTANT T.T.C	27 834.48 €

En référence aux phases de mission contractuelle, le forfait se décompose comme suit :

PHASES DE MISSION	MONTANT FORFAITAIRE	% DE L'ENSEMBLE
AVP	7 422.53 €	32%
PRO	4 639.08 €	20%
ACT	2 783.45 €	12%
VISA	1 623.68 €	7%
DET	5 566.90 €	24%
AOR	1 159.77 €	5%
TOTAL HT	23 195.40 €	100%

Article VI. DELAIS D'EXECUTION

Inchangés.

Article VII. CONDITIONS GENERALES

Toutes les clauses du marché initial, non modifiées par les articles du présent avenant restent applicables pour l'ensemble du marché.

Article VIII. NOTIFICATION

Le présent avenant ne sera rendu exécutoire qu'après notification au Maître d'œuvre.

Le
Le Maître d'ouvrage

Le Maître d'œuvre

NOTIFICATION DE L'AVENANT N°01 AU MARCHE DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Le Maître d'Ouvrage

M. Denis SEJOURNE, Président

agissant au nom et pour le compte de la

Communauté de Communes Cœur de Chartreuse

ZI Chartreuse Guiers

38380 ENTRE DEUX GUIERS

Le Maître d'Oeuvre

M. Jean-François BACHELERY

agissant en tant que Président au nom et pour le compte de la Société par Actions Simplifiée

ALP'ETUDES Ingénieurs Conseils

dont le siège social se situe :

CENTR'ALP

137 rue Mayoussard

38430 MOIRANS

et immatriculée au Registre du Commerce de Grenoble sous le n° B.401.775.358

Opération

**Parking foyer de fond
Désert d'Entremont**

Le présent avenant est notifié pour exécution au Maître d'œuvre.

Fait à

le

Le Maître d'ouvrage

ACCUSE DE RECEPTION

Reçu notification le :

le Maître d'Oeuvre